

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01046 Numéro SIREN : 878 478 973 Nom ou dénomination : 6LING

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt 4901

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 6LING				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 2 voie DE L'INNOVATION 27100 VAL-DE-REUIL						
Numéro SIRET* 8 7 8 4 7 8 9 7 3 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	44 890	016	28 742
	Immobilitisations corporelles*		028	6 563	030	4 609
	Immobilitisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	51 453	048	33 351
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 500	070	9 500
		Autres* (3)	072	1 392	074	1 392
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	7 491	086	7 491
	Charges constatées d'avance *		092	2 600	094	2 600
	Total II		096	20 983	098	20 983
	Total général (I + II)		110	72 437	112	33 351
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	50 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134	(213 968)	
	Résultat de l'exercice			136	(170 406)	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	(334 374)	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	6 954	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	366 506	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	373 460	
	Total général (I + II + III)			180	39 085	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 6 LINGNéant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
			biens	215		214	
	Production vendue		et livraisons	217		218	24 724
			services*				
			intracommunautaires				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		39
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	24 764
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	25 537
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	872	244	1 437
	Rémunérations du personnel*					250	47 271
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	103 055
	Dotations aux amortissements*					254	17 151
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)	259		262	1
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	194 454
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(169 689)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280	
	Produits exceptionnels		(IV)			290	
	Charges financières		(V)			294	716
	Charges exceptionnelles		(VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(170 406)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	170 406
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septeicies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers					350	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354 170 406
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	213 968	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372 170 406

Annexe

Règles et méthodes comptables

SASU 6LING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 39 086 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 170 406 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	44 890			44 890
Immobilisations corporelles	6 563			6 563
Immobilisations financières				
Total	51 453			51 453
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	13 779	14 963		28 742
Immobilisations corporelles	2 421	2 188		4 609
Immobilisations financières				
Total	16 200	17 151		33 351
ACTIF NET				18 102

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 493 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 500	9 500	
Autres	1 393	1 393	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 600	2 600	
Total	13 493	13 493	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 460 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 954	6 954		
Dettes fiscales et sociales	476	476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	366 030	366 030		
Produits constatés d'avance				
Total	373 460	373 460		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Honoraires np	2 859
FPC et TA à payer	362
Total	3 221

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maintenance facturée d'avance	2 600		
Total	2 600		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes, la société n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel sur l'exercice suivant de la crise liée au Coronavirus.

6LING
Société par Actions Simplifiée (à associé unique)
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 2 Voie de l'Innovation – Pharmaparc
27100 VAL-DE-REUIL
878 478 973 RCS EVREUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à (170.406,13) euros en totalité au compte du poste « Report à nouveau débiteur ».

L'Associée unique constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. J. J.', is written over a horizontal line.

6LING
Société par Actions Simplifiée (à associé unique)
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 2 Voie de l'Innovation – Pharmaparc
27100 VAL-DE-REUIL
878 478 973 RCS EVREUX

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2021**

La société 6ENERGY (RCS LYON 324 991 298) représentée par Monsieur Tarik AIT-YOUNES, associée unique et Président de la société 6LING, a conformément à la loi et aux statuts, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'ensemble des documents sociaux et financiers ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le rapport abordera successivement les points suivants :

1/- LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET LES ELEMENTS MARQUANTS

2/- LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3/- LES MENTIONS PREVUES PAR LA LOI

4/- LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5/- LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

6/- L'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice social de la Société est d'une durée de 12 mois.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

1/- LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET LES ELEMENTS MARQUANTS

- **Concernant l'activité**, la situation de la Société est la suivante :

Pour rappel, la Société a été immatriculée le 25 novembre 2019 et exerce une activité dans l'ingénierie, les études techniques et le développement de solutions d'étanchéité pour les secteurs industriels, notamment celui des transports, la mise à disposition de ressources technologiques et de compétence, le développement de solutions d'essais et de validations sur composants, le conseil en industrialisation et prototypage de solutions d'étanchéité.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires a diminué de 83,77% et s'est élevé à 24.724 euros contre 152.320 pour l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 24.764 euros contre 164.376 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont diminué de 45,24 % et ont atteint au total 194.454 euros contre 355.087 euros pour l'exercice précédent.

Elles se composent des postes charges suivants :

- Autres achats et charges externes : 25.537 euros,
- Impôts, taxes et versements assimilés : 1.437 euros,
- Salaires et traitements : 47.272 euros,
- Charges sociales : 103.055 euros,
- Dotations aux amortissements sur immobilisations : 17.151 euros,
- Autres charges : 1 euro.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (169.690) euros contre (190.711) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de (716) euros contre (304) euros pour l'exercice précédent, il s'établit à (170.406) euros contre (191.015) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul comme pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul comme pour l'exercice précédent,

le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par **une perte de 170.406,13 euros** contre une perte de 191.014,95 euros pour l'exercice précédent.

- **Sur un plan financier,** la situation de la Société est la suivante :

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 39.086 euros contre 91.242 euros pour l'exercice précédent.

Les disponibilités s'élèvent, à la clôture de l'exercice à 7.491 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a souscrit aucun emprunt auprès d'établissements de crédits.

Au cours de l'exercice, aucun investissement n'a été réalisé.

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice, hors emprunt bancaire, se présente comme suit :

- Emprunts et dettes financières diverses :	366.030 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6.954 euros
- Dettes fiscales et sociales :	476 euros

- **Sur un plan social,** la situation de la Société est la suivante :

L'effectif salarié moyen est de 3 personnes et représente une masse salariale, charges sociales incluses de 150.327 euros contre 241.720 euros pour l'exercice précédent.

2/- LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

En application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous devons signaler les événements importants survenus à la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, ainsi que l'évolution prévisible de la situation de la Société et nos perspectives d'avenir.

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Au cours de l'exercice 2022, l'objectif de la Société est de poursuivre son développement en fonction des opportunités qui se présenteront tout en maîtrisant nos coûts d'exploitation.

3/- LES MENTIONS PREVUES PAR LA LOI

3.1. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3.2. Filiales et participations (Art. L.233-6 du Code de commerce)

Néant.

3.3. Modifications apportées au mode de présentation ou aux méthodes d'évaluation (Art. L.232-6 du Code de commerce)

Aucune modification de cette nature n'est intervenue au cours du dernier exercice.

3.4. Dépenses et charges non déductible du bénéfice imposable (Art. 223 quater et quinquies du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

3.5. Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents (Art. 243 bis du Code général des impôts)

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

3.6. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-4, I du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					1	0					
Montant total des factures concernées TTC	0					5557.20	0	200		0	0	9500
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC						17%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								1%				36%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser) 45 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser) 45 jours fin de mois					

4/- LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître une perte de **170.406,13 euros** que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau débiteur ».

Par suite, le compte « Report à nouveau » s'élèvera à (384.374,51) euros.

Il est indiqué qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2021, soumis à approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

5/- LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons que la Société étant détenue par un seul associé, il n'incombe pas au Commissaire aux comptes de rédiger un rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, il doit toutefois être fait mention au registre des décisions des conventions conclues et/ou antérieures qui ont été tacitement reconduite au cours de l'exercice clos.

6/- L'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Yacoub', with a stylized flourish underneath.



ELBEUF

11, rue d'Alsace B.P. 413
76504 Elbeuf cedex
T 02 32 96 52 00

LE NEUBOURG

56, rue de la République
27110 Le Neubourg
T 02 32 35 24 74

BOURG-ACHARD

62, rue de l'avenir
27310 Bosgouet
T 02 32 20 91 00

6LING

Pharmaparc, 2 voie de l'innovation
27100 – VAL DE REUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



contact@cogebs.com - www.cogebs.com

Société d'expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Rouen - Société de commissariat aux
Comptes inscrite auprès de la CRCC de Rouen

COGEBS ADEC EUROPE SARL AU CAPITAL SOCIAL 468 000 € - RCS ROUEN B 365 501 097 - SIRET 365 501 097 00064 –
TVA FR 74365501097 - NAF 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'associée unique de la société 6LING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6LING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

▪ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

Exercice clos le 31 décembre 2021
contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Elbeuf, le 16 juin 2022

Le commissaire aux comptes

COGEBES ADEC EUROPE

Représentée par Bénédicte BREANT DELIENS



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	44 890	28 742	16 148	31 111
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 563	4 609	1 954	4 142
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 453	33 351	18 102	35 253
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 500		9 500	7 480
Autres créances	1 393		1 393	16 782
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 491		7 491	29 958
Charges constatées d'avance (3)	2 600		2 600	1 768
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 984		20 984	55 988
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	72 437	33 351	39 086	91 242
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

Tél 04 72 53 35 50 Page 4
SIRET 365 501 097 00064



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-213 968	-22 953
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-170 406	-191 015
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-334 375	-163 968
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	366 030	220 314
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 954	14 318
Dettes fiscales et sociales	476	20 578
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	373 460	255 210
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	39 086	91 242
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	373 460	255 210
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COGEBES ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
Tél. 04 72 53 25 50
SIRET : 355 501 097 00064

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	24 724	152 320
Chiffre d'affaires net	24 724	152 320
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		12 045
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	40	11
Total I	24 764	164 376
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	25 537	94 274
Impôts, taxes et versements assimilés	1 437	2 951
Salaires et traitements	47 272	172 163
Charges sociales	103 055	69 557
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 151	15 966
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1	176
Total II	194 454	355 087
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-169 690	-190 711
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	716	304
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	716	304
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-716	-304
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-170 406	-191 015

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
Tél : 04 72 33 23 30

SIRET : 365 501 097 00064

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	24 764	164 376
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	195 170	355 391
BENEFICE OU PERTE	-170 406	-191 015
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél 04 72 53 23 50

SIRET 335 501 097 00064

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Annexe

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Règles et méthodes comptables

SASU 6LING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 39 086 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 170 406 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

Tél 04 72 53 25 50

Page 16
SIRET 365 501 097 00064



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Règles et méthodes comptables

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

Tél 04 72 53 25 50

Page

17

SIRET 365 501 097 00064



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	44 890			44 890
Immobilisations corporelles	6 563			6 563
Immobilisations financières				
Total	51 453			51 453
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	13 779	14 963		28 742
Immobilisations corporelles	2 421	2 188		4 609
Immobilisations financières				
Total	16 200	17 151		33 351
ACTIF NET				18 102

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX



COGEPARC

12. quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 33 23 50

SIRET : 365 501 097 0004

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 493 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 500	9 500	
Autres	1 393	1 393	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 600	2 600	
Total	13 493	13 493	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

SIRET : 365 501 097 0006A
Tél : 04 72 53 25 50 Page 19

Voir rapport de l'expert comptable

Tél : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 460 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 954	6 954		
Dettes fiscales et sociales	476	476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	366 030	366 030		
Produits constatés d'avance				
Total	373 460	373 460		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Honoraires np	2 859
FPC et TA à payer	362
Total	3 221

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél 04 72 53 30 30 SIRET 383 501 097 00064

Voir rapport de l'expert comptable

Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maintenance facturée d'avance	2 600		
Total	2 600		

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX



COGEPARC

12. quai du Commerce - 69009 LYON

Voir rapport de l'expert comptable

SIRET 865 501 097 00064
Tél 04 72 53 25 50 Page 21
Tél. : 02.32.96.52.00 - Fax : 02.35.81.64.14

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes, la société n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel sur l'exercice suivant de la crise liée au Coronavirus.

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11, Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tel. : 04 73 53 25 50 Page 22
Tel. : 02 32 96 52 00 Fax : 02 35 81 64 14

Voir rapport de l'expert comptable